



VILLE DE LAC
SAINT-JOSEPH

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

Suivant les dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, sera déposé lors de la séance du conseil de la ville qui se tiendra le 16 février à 19h30, à l'hôtel de ville au 360, Chemin Thomas-Maher, Ville de Lac-Saint-Joseph.

Ville de Lac-Saint-Joseph, le 9 février 2026

Luc Harvey
Greffier de la ville